

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE PERREUX**

Nombre de membres :
en exercice : 9
présents : 6
votants : 6

Séance du 9 mars 2020
N° 2020-001

L'an deux mille vingt, le neuf mars à dix heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le dix-huit février deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de PERREUX ;

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian LAREURE, Pierre DELAYE, Marie-Claude COTE, Lina RONDELLI, Christian MATRAS

Absents avec excuse : Fabienne STALARS, donne pouvoir à Christian LAREURE, Christiane PARDON donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Absente sans excuse : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Marie-Claude COTE

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

2020-001 : Approbation du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019 du Receveur

Il est donné lecture du Compte Administratif 2019 aux membres du Conseil d'Administration, dont les résultats définitifs sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	9 168,97 €
RECETTES :	7 293,72 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 :	DEFICIT de	1 875,25 €
-------------------------------	------------	------------

RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (2018) :	EXCEDENT de	2 179.69 €
---	-------------	------------

RESULTAT DEFINITIF CUMULE :	EXCEDENT DE	€ 304,44
------------------------------------	--------------------	-----------------

Les membres du C.C.A.S. prennent connaissance du Compte de Gestion du Receveur des Finances, qui est en concordance avec le Compte Administratif.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président se retire pour le vote du Compte Administratif et M. MATRAS Christian, 1^{er} Adjoint, assure la présidence de la séance pour soumettre ce point au vote.

Conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **D'approuver** le Compte Administratif du Président de l'année 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Comptable 2019 pour le budget C.C.A.S.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 9 mars 2020

Le Président,
Jean-Yves BOIRE

Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux

D.C.M. Exécutoire compte tenu de sa réception
en Sous-Préfecture le 12/03/2020
et de sa publication le 12/03/2020 .
Le Président, Jean-Yves BOIRE

Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201690-20200309-2020-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Affichage : 12/03/2020